

Commission départementale de la consommation des espaces agricoles (CDCEA)

Extrait du compte-rendu de la séance

du 29 février 2012

La commission départementale de la consommation des espaces agricoles s'est réunie le 29 février 2012 en préfecture sous la présidence de Monsieur Eric LE DOUARON, Préfet de l'Isère.

Les membres présents :

Mme Marie-Christine DE GOURNAY	Représentant le président du conseil général de l'Isère
M. Jean-Paul PRUDHOMME	Représentant la chambre d'agriculture de l'Isère
M. Christian COIGNÉ	Représentant les maires de l'Isère, maire de Sassenage
Mme Claude NICAISE	Représentant les maires de l'Isère, maire de Pact
M. Jean-Luc BALLY	Représentant des structures en charge de SCoT Vice-président de la CA du Pays Voironnais
M. Amédée DE PARSCAU	Représentant les propriétaires agricoles
Mme Martine BRUN	Représentant la confédération paysanne de l'Isère
M. Jean ROBIN BROSSE	Président de la FDSEA Isère
Mme Chantal GÉHIN	Représentant la FRAPNA Isère
M. Charles ARATHOON	Directeur départemental des territoires de l'Isère

Assistaient également à la réunion :

M. Jean-Pierre LESTOILLE	Directeur départemental adjoint des territoires de l'Isère
M. Jacky ROY	Adjoint au chef de service études et territoires - DDT Isère
M. Jean-Sylvain GOUTELLE	Représentant la chambre d'agriculture de l'Isère
M. Pierre JEANNIN	Chargé d'aménagement – SASE – DDT Isère
Mme Sabine MOULIN	Chargée d'aménagement – SASE – DDT Isère
M. Patrice RILLIARD	Chargé d'aménagement – SASE – DDT Isère
M. Pierre JACOMETTI	Chargé d'aménagement – SANO - DDT Isère
Mme Colette BUISSON	Secrétaire de séance – service études et territoires DDT Isère

Les membres excusés :

M. Christian NUCCI	Vice-président du conseil général de l'Isère, représenté par Mme Marie-Christine de Gournay
M. Marc BAIETTO	Représentant les structures en charge de SCoT, Président de l'EP SCoT de la région urbaine de Grenoble, représenté par M. Jean-Luc Bally
M. Maurice PORCHER	Représentant la coordination rurale de l'Isère
Me Marie Thérèse PRUNIER	Représentant la chambre départementale des notaires de l'Isère, notaire à St-Laurent-du-Pont
Mme Estelle LAUER	Représentant la fédération départementale de la chasse de l'Isère

Les membres absents :

Le représentant des jeunes agriculteurs de l'Isère

Examen du projet de liaison ferroviaire Lyon-Turin

Les représentants de Réseau Ferré de France, MM. Damien Caraboeuf, chef de pôle et Marc Rennesson, chargé de concertation sont invités à présenter le projet.

M. Damien Caraboeuf précise que cette opération, de dimension nationale et européenne, est inscrite au schéma national des infrastructures de transports et énonce les principaux objectifs de ce projet :

- inscrire la grande vitesse aux niveaux européen et national et permettre une amélioration sensible des déplacements entre les villes rhône-alpines et l'ensemble du territoire,
- redévelopper le transport de marchandises à travers les Alpes avec report modal de la route vers le fer,
- traiter un certain nombre de points de conflits sur le réseau existant (43 km) sur les sections Grenay-St-André-Le-Gaz-Chambéry.

Il rappelle que l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique sur les deux tronçons de la partie française de la liaison Lyon-Chambéry-Turin est ouverte du 16 janvier au 19 mars 2012 inclus dans les 71 communes concernées par le tracé dans les départements du Rhône, de l'Isère et de Savoie. Pour le département de l'Isère, 31 communes sont concernées (cf. arrêté interpréfectoral du 30 novembre 2011).

Deux phases de réalisation sont définies dans l'avant-projet sommaire : une ligne entre Lyon et Chambéry pour les voyageurs et le fret, ensuite une ligne fret entre Avressieux et Saint-Jean-de-Maurienne permettant la mise en place d'une autoroute ferroviaire à grand gabarit.

M. Marc Rennesson présente ensuite les impacts du tracé sur le foncier agricole (130 hectares pour l'Isère).

(cf. diaporama présenté et vidéo du tracé)

M. Damien Caraboeuf précise que des commissions locales et intercommunales d'aménagement foncier sont en phase de constitution sur les territoires concernés sauf pour cinq communes : La-Tour-du-Pin, Ste-Blandine, St-Clair-de-la-Tour, St-André-le-Gaz, La Bâtie-Montgascon.

Avis de la commission :

Ayant pris acte des conséquences du projet sur les espaces agricoles et les zones naturelles, la commission demande :

- l'approfondissement des études techniques afin de minimiser les impacts sur les zones agricoles, notamment sur les secteurs Bourbre-Catelan et Romagnieu ; cette approche concerne aussi bien l'étude de variantes techniques propres à l'infrastructure (solution viaduc) que l'adaptation locale du tracé,
- une concertation étroite et organisée entre la profession agricole, les acteurs de l'environnement, l'administration et la maîtrise d'ouvrage, notamment pour la définition des mesures compensatoires.

La commission adopte cet avis à l'unanimité.

Cet avis sera transmis au président de la commission d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet.

...

Grenoble, le 08 mars 2012

Le Préfet


Eric LE DOUARON